



Nos forces à l'unisson
Rapport d'activité 2004



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

La prise en compte de l'environnement dans la relation clientèle

Il a semblé essentiel de sensibiliser les chargés d'affaires entreprises aux questions environnementales afin de mieux prendre en compte ce type de risque lors du financement d'une entreprise industrielle, agricole ou artisanale. Un document a été établi avec un cabinet d'avocat spécialisé afin de rappeler les règles à respecter en matière de droit environnemental. Des fiches ont été réalisées sur les principaux domaines industriels ou agricoles afin de mettre en avant, pour chaque secteur, les risques potentiels les plus courants. Un questionnaire a été élaboré afin que le chargé d'affaires puisse appréhender clairement avec le client son risque environnemental. S'il apparaît important ou insuffisamment étudié, un audit environnemental peut être demandé. Cet outil est en phase de test continue auprès des chargés d'affaires de 2 Caisses régionales depuis la fin 2004. Sa mise à jour est inscrite au budget 2005.

Le Crédit Agricole a créé en 2004 le prêt environnement pour répondre aux besoins de ses clients. Ce financement, destiné aux entreprises, agriculteurs et professionnels, quels que soient leur domaine d'activité ou leur taille, a pour but de soutenir un projet d'investissement dans les domaines de l'énergie, de la gestion des déchets et de la protection des ressources en eau. La notion de financement de projet appliquée au prêt environnement intègre la couverture des investissements corporels mobiliers et immobiliers, et incorporels. Des produits spécifiques permettant aux particuliers de financer dans les meilleures conditions les travaux d'isolation thermique ou d'installation

d'énergies renouvelables dans les logements sont à l'étude et devraient être proposés aux Caisses régionales courant 2005.

Enfin, la gamme de produits de crédit-bail destinés au financement de projets environnementaux, en particulier dans le domaine de l'énergie (éoliennes, co-génération, biomasse) et du traitement des déchets (usines d'incinération, eaux usées, traitement des effluents viticoles et porcins) continue de s'élargir.

Le réseau Crédit Lyonnais distribue, en partenariat avec EDF Nouvelles Energies, des Crédits Environnementaux, destinés à la clientèle Gestion Privée, sous forme de financement de parts de sociétés acquéreurs d'éoliennes.

Commercialisée en 2003, l'offre Plein vent a permis de réunir 9 millions d'euros et les premières fermes éoliennes ont été inaugurées en septembre 2004 à Saint-Simon (Aisne) et Réols (Hérault). Deux autres sont en voie de réalisation à Aumelas (Hérault) et Clitourps (Manche).

